



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

Asie

Question écrite n° 88388

Texte de la question

M. Jean-Jacques Candelier interroge M. le ministre des affaires étrangères et du développement international sur les suites qui seront données aux préconisations formulées dans le rapport d'information enregistré à la présidence de l'Assemblée nationale le 4 février 2015 et relatif aux émergents d'Asie du Sud-Est. Il lui demande s'il compte appliquer la préconisation n° 7.

Texte de la réponse

Sur le plan juridique, la France a déjà conclu des accords de soutien logistique avec les États-Unis. D'autres textes de ce type sont en projet ou en cours de négociation avec certains de ses partenaires majeurs tels que l'Australie et le Danemark. Le préalable à l'engagement de négociation de tels accords réside dans l'évaluation des besoins et capacités opérationnelles des parties par les états-majors concernés, notamment le bureau « politique du soutien aux opérations » de l'état-major des armées en ce qui concerne la France. Une telle évaluation devra être menée, le moment venu, comme préalable à tout nouveau projet d'accord de ce type.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Jacques Candelier](#)

Circonscription : Nord (16^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 88388

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères

Ministère attributaire : Affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [15 septembre 2015](#), page 6923

Réponse publiée au JO le : [9 février 2016](#), page 1159